

Vu la première convocation en date du 12 juin 2026 ;

Considérant que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 juin, celle-ci n'a pu valablement délibérer ;

Considérant que les membres ont été régulièrement convoqués pour une nouvelle séance en date du 27 juin 2026, conformément aux statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à salle n°2 sous-sols mairie de Lamballe, sous la présidence de Stéphane DE SALLIER DUPIN, Président du Syndicat Mixte du Haras. Au cours de cette séance, il est délibéré valablement avec pour condition de quorum : 1 délégué par collectivité.

Etaient présents :

Région Bretagne : Philippe HERCOUET

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Dider YON

Lamballe Terre et Mer : Serge GUINARD, Jean-Luc GOUYETTE

Ville de Lamballe Armor : Bertrand MARTIN, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Sylvain BERNU

Absents

Région Bretagne : Adeline YON BERTHELOT, Véronique MEHEUST

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Robert RAULT, Loïc ROSCOUET

Lamballe Terre et Mer : Gwenaëlle AOUTIN

Ville de Lamballe Armor :

Il est proposé au Conseil de délibérer sur l'objet suivant :

DELIBERATION N° 2026-015
COMPTE ADMINISTRATIF 2025
Membres en exercice : 12 – Présents : 7 – Absents : 5

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note ci-jointe répond à cette obligation fixée par la loi

Sont soumis au Comité, pour approbation, les résultats du compte administratif du Syndicat mixte du Haras national de Lamballe pour l'exercice 2025.

Ce document présente les chapitres comptables réalisés durant l'exercice 2025, dans le cadre des autorisations budgétaires accordées par le Comité.

Le résultat de l'exercice 2025 fait apparaître un déficit global de **23 864,50 €**. Il peut se résumer ainsi

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	169 565.60 €	985 400.89 €
DEPENSES	145 978.46 €	1 032 852.53 €
RESULTAT 2025	23 587.14 €	- 47 451.64 €
RESULTAT GLOBAL 2025	- 23 864.50 €	

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent global de **594 065,98 €**. Il peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE CLOTURE 2024	RESULTAT DE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
INVESTISSEMENT	523 269.22 €	23 587.14 €	549 856.36 €
FONCTIONNEMENT	94 661.26 €	-47 451.64 €	47 209.62 €
TOTAUX	617 930.48 €	-23 864.50 €	594 065.98 €

Considérant que celui-ci est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Comptable Public
Après avoir entendu lecture du rapport du Président sur le compte administration pour l'exercice 2025,

Le Président s'étant retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2025

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré à Lamballe, le 27 juin 2026

Copie conforme à l'original
Certifié transmis en préfecture



Le Président

Stéphane DE SALLIER DUPIN